



Dijon, le 8 juin 2026

Lettre ouverte à Mme Nathalie Koenders, Maire de Dijon

Madame la Maire,

La CGT des Territoriaux de Dijon a rencontré dernièrement les Agent-es Territoriales Spécialisé-es en Ecoles Maternelles (ATSEM). Ces échanges confirment un constat unanime : leurs missions s'élargissent et se complexifient, sans reconnaissance à la hauteur des responsabilités exercées.

Cette lettre fait suite à notre précédent courrier du 11 juin 2025 qui, 1 an après, est resté sans réponse. Nous relayons ici les alertes d'agent-es indispensables au service public éducatif, mais encore trop peu visibles.

Aujourd'hui, les ATSEM assurent bien au-delà de leurs missions statutaires : encadrement constant des enfants, participation aux temps périscolaires, relations avec les équipes éducatives et les familles. Leur rôle exige une adaptabilité permanente. Dans certaines classes accueillant des enfants à besoins spécifiques (notamment en ULIS, PEJS mais également les enfants sans AESH), elles et ils assurent un accompagnement éducatif et parfois de soins, sans reconnaissance spécifique.

Leurs conditions de travail se dégradent nettement. Trois facteurs majeurs de pénibilité sont aujourd'hui sous-évalués :

- **La charge mentale**, liée à la responsabilité permanente, à la vigilance exigée et à la gestion de situations complexes, pèse fortement sur la santé psychologique des agent-es et participe à l'augmentation des risques psychosociaux.
- **Le bruit**, omniprésent tout au long de la journée, entraîne fatigue auditive, irritabilité et troubles de la concentration. Sa reconnaissance officielle comme facteur de pénibilité est indispensable, ainsi que la mise en place de protections adaptées à la demande.
- **La pénibilité physique**, liée aux postures contraignantes, aux manutentions répétées et au manque de matériel ergonomique, génère douleurs chroniques et troubles musculosquelettiques.

À ces difficultés s'ajoutent des dysfonctionnements organisationnels persistants : absence de temps de pause réellement adaptés, manque de remplaçant-es, accès insuffisant à la



formation pourtant indispensable, notamment pour l'accueil des enfants en situation de handicap (avec de surcroît une perte d'heures de travail constatée les jours de formation).

Face à cette situation, la CGT des Territoriaux de Dijon porte les revendications suivantes :

- réduction du temps de travail pour les métiers pénibles. Cette mesure de justice sociale est nécessaire pour préserver la santé des agent·es sur le long terme;
- reconnaissance du bruit comme facteur de pénibilité et mise en place de protections ;
- dotation en matériel ergonomique adapté ;
- renforcement des effectifs de remplacement afin d'éviter la surcharge en cas d'absence ;
- accès facilité à la formation, sans perte d'heures ;
- revalorisation salariale et reconnaissance des qualifications spécifiques (nomination en tant qu'agent·es de maîtrise) ;
- attribution de la prime Ségur ;
- objectif d'une ATSEM par classe pour un service public optimal ;
- assouplissement de l'organisation du temps de travail (rendez-vous médicaux, urgences familiales). Le régime actuel de l'annualisation ne le permet pas.

Madame la Maire, les ATSEM sont des actrices et acteurs essentiels pour les enfants, les familles et le bon fonctionnement du service public éducatif dijonnais. Leur santé, leur dignité et leur pouvoir d'achat ne peuvent rester des variables d'ajustement.

La CGT des territoriaux de Dijon demande l'organisation rapide d'une rencontre, en présence de l' élu en charge de l'éducation et du nouvel élu au personnel.

Nous attendons également une réponse écrite et l'ouverture de discussions afin d'aboutir à des mesures concrètes et durables.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CGT des Territoriaux de Dijon

Sandrine El Mekki

Copies à : *Jordan Gallois, Franck Lehenoff, Jean Gabriel Madignier, Isabelle Elzière, Lucille Royer-Ecoffet, Peggy Bourdin*